

SECRETARIAT D'ETAT  
A LA  
CULTURE

-----  
A R R Ê T É  
-----

Le Secrétaire d'Etat à la Culture

VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 ;

VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5.1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;

VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;

VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié relatif au camping et notamment les articles 2 et 6 ;

VU le décret n° 72.37 du 11 janvier 1972 relatif au stationnement des caravanes et notamment les articles 3, 7, 9 et 10 ;

VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieures des sites ;

VU l'arrêté en date du 16 mars 1936 inscrivant sur l'inventaire des sites le site de la falaise à Saint-Lo, Manche (parcelles n° 109, 111, 112, section B du cadastre) ;

A R R Ê T É :

Article 1er - L'arrêté en date du 16 mars 1936 est rectifié comme suit : est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de la Manche l'ensemble formé sur la commune d'AGNEAUX par le site de la falaise; parcelles n°s 286, 287, section AD (ancien n° 109, Section BU) ; parcelle n° 141, section AD (ancien n° 111, Section BU) ; parcelle n° 122, section AE (ancien n° 112, section BU).

(et n° 115)

...

**Article 2** - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Manche, aux maires des communes de AGNEAUX et de SAINT LO qui seront responsables, chacun en ce qui concerne de son exécution, et aux propriétaires intéressés.

Fait à PARIS, le 10 décembre 1974

Pour le Secrétaire d'Etat et par  
délégation  
Pour le Directeur de l'Architecture  
Le Directeur-Adjoint.

Signé : R. BOCQUET

**Pour ampliation :**

L'Administrateur Civil chargé  
du bureau des Sites

*Nancy Bouche*

Nancy BOUCHE